

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 octobre 2022

Délibération n° 2022.10.56

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 12 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Extinction de l’éclairage public, des façades des bâtiments publics et de l’éclairage décoratif

Dans le cadre du plan sobriété énergétique destiné à réduire les consommations d’énergie, le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur les économies qui pourraient être réalisées.

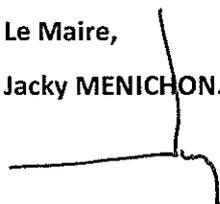
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022.09.53 du 12 septembre 2022 et expose qu’il pourrait être envisagé d’augmenter les plages horaires d’extinction de l’éclairage public, des façades des bâtiments publics et de l’éclairage décoratif.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, les élus décident, à l’unanimité, que l’éclairage public sera éteint sur l’ensemble du territoire communal du lundi au dimanche de 22h00 à 5h30.

Monsieur le Maire est chargé d’exécuter la présente délibération et est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON.



Le secrétaire,
Gilles ASSANT.

